

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 28 mars 2024

***Étaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN  
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT  
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI  
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT  
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire  
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240403-6-1-04-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

***Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

**DELIBERATION N° 6.1/04//2024**

**NOMENCLATURE ACTES :** *9.1 Autres domaines de compétence des communes*

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SEQENS, L'APES ET LA VILLE POUR LA CREATION D'UN TIERS-LIEU AUX TOUPETS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU, 7<sup>ème</sup> adjointe au Maire, en charge de la démocratie participative et de la politique de la ville,**

VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

**CONSIDERANT** le souhait de la Ville de dynamiser le pôle économique et commercial du quartier des Toupets, Quartier Prioritaire de la politique de la Ville,

**CONSIDERANT** les objectifs communs entre le bailleur Seqens, l'Apes (son opérateur d'ingénierie sociale et urbaine) et la ville de Vauréal pour le quartier des Toupets et notamment celui de soutenir et développer l'Economie Sociale et Solidaire,

**CONSIDERANT** la présentation aux membres de la commission « Réussite éducative, vie citoyenne et développement social » le 26 mars 2024,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la convention de partenariat entre Seqens, l'Apes et la Ville pour la mise en place d'un tiers-lieu au quartier des Toupets.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la ville.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*